




**Date:** Tue, 1 Feb 2022 23:18:36 +0000 [01/02/2022 18:18:36 EST]  
**De:** [Julien Delangie <j.delangie@delangieavocats.com>](mailto:Julien.Delangie<j.delangie@delangieavocats.com>)  
**À:** [energie@mmlink.net](mailto:energie@mmlink.net) <[energie@mmlink.net](mailto:energie@mmlink.net)>  
**Objet:** Re: R-4008-2017 Tidal-ADM - SEAQLPA GIRAM Demande de remboursement de frais  
**Partie(s):**  
2 RDÉ R4008-2017 GM GNR-SÉ-AQLPA-GIRAM-FRAIS 2022 02 01 Ph1 etpB K-Tidal [166 Ko](#)   
2 ADM Dm frais TR.xls  
[Télécharger toutes les pièces jointes \(en format .zip\)](#) 

 1 [sans nom](#) [9 Ko](#)

Déclaré solennellement devant moi le 1er février 2022 à Montréal par visio-audio-conférence avec l'affiant, et en présence de la pièce jointe (demande de remboursement de frais), reçue par courriel.  
Et je signe électroniquement par la présente.

-- (s) Me Julien Delangie, avocat en exercice # 329410-2

---

Julien Delangie  
AVOCAT I LAWYER  
T: 514-277-6793  
F: 514-277-4069  
5159, boul. St-Laurent  
Montréal (Québec) H2T 1R9

AVIS IMPORTANT : Ce message est confidentiel et peut être sujet au secret professionnel; il est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) au(x)quel(s) il est adressé. Si vous n'êtes pas un tel destinataire, veuillez informer l'expéditeur de ce message et détruire ce message sans ouvrir aucun fichier ci-joint et sans lire plus loin.  
IMPORTANT NOTE: This message is confidential and may be subject to professional privilege; it is intended exclusively for the recipient(s) to whom it is addressed. Should you not be such an intended recipient, please inform the sender of this message, and destroy this message without opening any attachments and without reading further.

De : [energie@mmlink.net](mailto:energie@mmlink.net) <[energie@mmlink.net](mailto:energie@mmlink.net)>  
Date : mardi, 1 février 2022 à 18:13  
À : Julien Delangie <[j.delangie@delangieavocats.com](mailto:j.delangie@delangieavocats.com)>, Dominique NEUMAN <[energie@mmlink.net](mailto:energie@mmlink.net)>  
Objet : R-4008-2017 Tidal-ADM - SEAQLPA GIRAM Demande de remboursement de frais

AFFIDAVIT (DÉCLARATION SOLENNELLE)  
Numéro de dossier : R-4008-2017 Tidal-ADM.  
Nom de l'intervenant : Le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, comprenant l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) .

Je soussigné, Dominique Neuman, avocat, déclare solennellement ce qui suit:  
1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais (qui se trouve en pièce jointe au présent courriel) et j'ai une connaissance personnelle du dossier.  
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier.  
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants.  
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

ET, EN OUTRE :  
5. Je suis le mandataire dûment autorisé de Stratégies Énergétiques (SÉ), membre du regroupement intervenant.  
6. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Et je signe électroniquement par la présente en présence de l'avocat assermentateur, par visio-audio-conférence, et en présence de la demande de remboursement de frais qui lui a été transmise comme pièce jointe par courriel :  
-- (s) Dominique Neuman

 1.1 [sans nom](#) [2 Ko](#)